

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR L'OPPORTUNITE, LE MODE ET LE PERIMETRE DU PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER DE BOUSBACH

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de BOUSBACH a décidé, dans sa séance du 18 février 2026, la mise en oeuvre de l'enquête publique portant sur l'opportunité, le mode et le périmètre du projet d'aménagement foncier proposé.

Le dossier d'enquête se décompose des pièces suivantes :

- la proposition de la CCAF (mise en oeuvre d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, délimitation du périmètre d'aménagement foncier et recommandations environnementales) ;
- un plan faisant apparaître le périmètre proposé pour le mode d'aménagement envisagé. Son périmètre présente des extensions sur les communes de BEHREN - LES - FORBACH, KERBACH, FOLKLING - GAUBIVING et NOUSSEVILLER - SAINT - NABOR ;
- un plan faisant apparaître les milieux naturels ;
- un plan faisant apparaître les propriétés de plus de 1 ha ;
- un plan faisant apparaître les exploitations ;
- un plan faisant apparaître les recommandations environnementales ;
- le registre de propriété des biens situés dans le périmètre proposé ;
- l'étude d'aménagement ;
- les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Département de la Moselle par Monsieur le Préfet ;
- l'analyse éco-paysagère réalisée par le CAUE 57.

L'enquête se déroulera, pendant 37 jours consécutifs, du lundi 13 avril 2026 à 14 h 00 jusqu'au mardi 19 mai 2026 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête sera consultable à la salle Mérignac de BOUSBACH, **le mardi 14 avril 2026 de 09 h 00 à 12 h 00, le mercredi 29 avril 2026 de 09 h 00 à 12 h 00 et le mercredi 13 mai 2026 de 09 h 00 à 12 h 00.**

L'ensemble des pièces sera également consultable sur le site internet du Département de la Moselle, à l'adresse suivante : www.moselle.fr/enquetes-publiques. La mise en place d'un poste informatique en mairie de BOUSBACH permettra, en outre, de consulter le dossier d'enquête.

Monsieur Francis FISCHER, commissaire enquêteur, désigné par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG se tiendra à la disposition du public à la salle Mérignac aux dates et heures suivantes :

- **lundi 13 avril 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 ;**
- **samedi 25 avril 2026 de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **mercredi 06 mai 2026 de 16 h 00 à 19 h 00 ;**
- **mardi 19 mai 2026 de 09 h 00 à 12 h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public et les propriétaires fonciers pourront consigner leurs observations dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par lettre au commissaire-enquêteur (Mairie de BOUSBACH, à l'attention de Monsieur Francis FISCHER, Commissaire-Enquêteur, 117 rue Jeanne d'Arc, 57460 BOUSBACH). Les observations du public pourront également être faites sur le registre dématérialisé jusqu'au vendredi 19 mai 2026 à 12 h 00 à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/afafe-bousbach> ou par mail à l'adresse suivante :

afafe-bousbach@registredemat.fr. En cas d'empêchement, les propriétaires pourront se faire représenter par un mandataire dûment habilité. Pendant la durée de l'enquête, les observations du public transmises par voie postale et par voie électronique seront tenues à la disposition du public respectivement en mairie et sur <https://www.registredemat.fr/afafe-bousbach>.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au Département de la Moselle et mis en ligne sur le site internet : www.moselle.fr/enquetes-publiques, ainsi qu'en mairie de BOUSBACH pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, toute information sur ce projet d'aménagement foncier est disponible sur demande formulée auprès de M. le Président du Département de la Moselle - Bureau de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme - 1 Rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 METZ Cedex 1.